



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

**Nombre de
Membres :**

- Afférents au
Conseil : 12
- En Exercice : 19

- Qui ont pris
part à la
délibération : 17

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 9 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal zone du canal, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent (Maire), M. PUYDEBOIS Yves, M. BIRELOZE Laurent, M. DALL'ACQUA Christian, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme ANGUITA Nathalie, Mme BRATINA Maja, M. GAIRIN Jean-Edouard, M. JOUBERT Julien, M. EYCHENNE Jean-Pierre

EXCUSÉS : M. BETH Alexandre, Mme MIGNOT Albane
Mme FEYT Roselyne a donné pouvoir à M. FOREST Laurent
Mme CASANOVA Christelle a donné pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian
Mme VAN EST Sylvie a donné pouvoir à M. BIRELOZE Laurent
Mme CLUZEL Céline a donné pouvoir à Mme BRATINA Maja
M. FATRAS Dominique a donné pouvoir à M. PUYDEBOIS Yves
Mme ROMEO Pascale a donné pourvoir à Mme VIGNAUX Jacqueline
Mme PRIZZON Eliane a donné pouvoir à M. EYCHENNE Jean-Pierre

**Date
Convocation :**
03/02/2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BIRELOZE Laurent

Date Affichage :
03/02/2023

Approbation du PV du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 :
Le PV du 31/01/2023 est approuvé à l'unanimité.

9-

OBJET : Engagement de la participation financière de la commune dans l'étude de la rénovation des 8 coffrets électriques place de l'Esplanade en coordination avec G2 ingénierie réalisée par le SDEHG

Le SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) est l'autorité concédante du service public de distribution d'électricité pour les communes de Haute-Garonne, hormis Toulouse et 4 communes constituées en régies électriques.

Ainsi, dès qu'une commune a un projet électrique (rénovation, modification, etc.), elle doit travailler avec le SDEHG qui effectue alors une pré-étude qui doit être validée par le Conseil Municipal pour poursuivre le projet.

Dans le cadre du projet Bourg-Centre, le SDEHG a travaillé avec le bureau G2 et a réalisé la pré-étude de la rénovation de l'Esplanade, sur les indications du Conseil Municipal.

Cette pré-étude n'a pas valeur d'engagement (ce n'est pas le devis final), mais le processus ne peut se poursuivre que sur délibération du Conseil Municipal. Le Service Technique du SDEHG pourra alors finaliser l'étude pour validation par la Commune.

La pré-étude se décompose en 3 parties qui s'avèrent importantes en valeur. Elles vont être réétudiées en fonction des besoins réels et des desiderata de la Commune (nombre de prises, de boîtiers, nombre et type d'éclairages...) :

Référence : 4 AR 171

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24/05/2022 concernant **la rénovation des 8 coffrets électrique place de l'Esplanade en coordination avec G2 ingénierie**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Fourniture et pose de 8 coffrets marchés équipés de 6 prises monophasées et 1 prise triphasée avec protection différentielle 30mA individuelle.
- Le nombre de prises sera à définir avec la commune.
- Il sera étudié des coffrets escamotables dans le sol dans la mesure où l'étude de sol le permet et selon l'incidence de prix par rapport à un coffret prise hors sol
- La place sera urbanisée en coordination avec G2 ingénierie, de ce fait si les coffrets sont hors sol, l'esthétique sera importante.
- Déplacement éventuel du coffret prises existant situé à côté du monument aux morts avec reprise du réseau existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, de la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| • TVA (récupérée le SDEHG) | 8 553 euros |
| • Part SDEHG
50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*) | 21 725 euros |
| • Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 24 155 euros |

Total	54 433 euros
-------	--------------

Ou l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **1488 euros** sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal

10-

OBJET : Engagement de la participation financière de la commune dans l'étude de la rénovation de l'éclairage public place de l'Esplanade et grand Rue en coordination avec G2 ingénierie réalisée par le SDEHG

Référence : 4 AR 172

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24/05/2022 concernant **la rénovation des 8 coffrets électriques place de l'Esplanade en coordination avec G2 ingénierie**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Remplacement de 15 lanternes sur façade : 5 sodium haute pression de 100 W et 8 de 70 W
- Remplacement de 9 ensembles Sodium Haute Pression de 100 W
- Fourniture et pose de 9 ensembles d'éclairage public environ
- Les candélabres 261/264/265/268 et 395 seront conservés en place pour place dans la mesure où l'urbanisation le permet
- Prévoir une optique à 180° sur ces éléments afin d'éclairer la voirie et une partie de la place.
- Confection d'un réseau éclairage public souterrain (longueur 120 m environ), déroulage d'un câble éclairage public dans une gaine et pose d'une câblette de terre.
- Il faudrait confectionner 75m de réseau supplémentaire si les candélabres prévus en place pour place sont déplacés.
- Les consoles des lanternes sur façade sont conservées et repeintes sur place.
- Adapter la lanterne à la suspenste existante.
- Les ensembles seront composés d'un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 5 m environ et d'une lanterne équipée d'un bloc Leds.
- Puissance de 30 W environ.
- Température de couleur 2700°K
- Corps en fonderie d'aluminium, vasque plate en verre trempé IP66
- Ral gris 900 sable à confirmer
- Prévoir des prises guirlandes ; à convenir avec la commune.
- L'esthétique sera similaire aux lanternes de type style posées Rue du Vallon pour les lanternes murales.
- Proposer une esthétique à 2 branches pour l'éclairage du parking
- Une réunion sera proposée à la commune pour valider le matériel.
- Prévoir un module d'abaissement de puissance autonome pour réduire la puissance de 70% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et être garantie intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Descendre le câble DALI en pied de mât.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 80% soit 1339/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, de la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée le SDEHG)	14 075 euros
• Part SDEHG 50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*)	37 750 euros
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	40 326 euros

Total	90 151 euros
-------	--------------

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ou l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **3910**

euros sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal

11-

OBJET : Engagement de la participation financière de la commune dans l'étude de la rénovation de l'éclairage public place du Foirail en coordination avec G2 ingénierie réalisée par le SDEHG

Référence : 4 AR 173

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24/05/2022 concernant **la rénovation des 8 coffrets électriques place de l'Esplanade en coordination avec G2 ingénierie**, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

Dépose de 6 candélabres doubles et 5 candélabres simples soit au total 18 lanternes :

- 4 lanternes sodium haute pression de 70 W et 14 de 100 W
- Création d'une boîte de raccordement au niveau du point lumineux 411 avec mise en place d'une chambre.
- Confection d'un réseau éclairage public souterrain (longueur 210m environ), déroulage d'un câble éclairage public dans une gaine et pose d'une câblette de terre.
- Mise en place de 5 candélabres environ pour l'éclairage des places de parking.
- Remplacement des candélabres pris dans la murette foraine ; les nouveaux seront à positionner devant la murette avec protection de pieds de mât au niveau du terrain de boules. La hauteur sera à adapter afin d'éclairer la voirie et l'espace vert.
- Les ensembles seront composés d'un mât en acier galvanisé d'une hauteur de 6m environ et d'une lanterne équipée d'un bloc Leds.
- Puissance de 36W environ. Température de couleur 2700°K.
- Corps en fonderie d'aluminium, vasque plate en verre trempé IP66
- Ral gris 900 sable à confirmer
- Prévoir des prises guirlandes ; à convenir avec la commune.
- L'esthétique sera similaire aux lanternes de type style posées Rue du Vallon pour les lanternes murales sur voirie.
- Proposer une esthétique à 2 branches pour l'éclairage du parking.
- Une réunion sera proposée à la commune pour valider le matériel.
- Prévoir un module d'abaissement de puissance autonome pour réduire la puissance de 70% durant 6h à partir du point milieu de la nuit.
- La lanterne devra être éligible au certificat d'économie d'énergie de catégorie 1 et être garantie intégralement (corps, bloc optique, appareillage électronique) durant 10 ans.
- Descendre le câble DALI en pied de mât.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économie d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétique seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 85% soit 1144/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, de la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| • TVA (récupérée par le SDEHG) | 15 157 euros |
| • Part SDEHG
50% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG*) | 38 500 euros |
| • Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) | 43 660 euros |

Total	97 317 euros
-------	--------------

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le Conseil Municipal, malgré un certain nombre d'interrogations sur les révisions à apporter à la pré-étude, **approuve à l'unanimité** l'Avant-Projet Sommaire présenté et :

- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ **4234 euros** sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5%, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal

M. GAIRIN demande quels sont les points de la pré-étude qui pourraient être revus afin de faire baisser le devis.

Les boîtiers électriques rétractables initialement prévus ne seront finalement pas retenus, les boîtiers actuels étant convenables et fonctionnels. De même, l'étude de l'éclairage pourra être revue pour se rapprocher de l'existant et baisser les coûts. Le nombre de prises sera légèrement augmenté et les boîtiers seront déployés plus judicieusement sur l'Esplanade. Ces éléments devraient permettre de baisser le coût de la première estimation d'environ 40 %.

M. FOREST interroge le Conseil sur l'opportunité d'installer des bornes de chargement de véhicules électriques sur le parking du Foirail. Même si certains membres du Conseil s'interrogent sur le coût de ces bornes en regard de leur utilisation, la majorité des Conseillers estiment que de ces installations sont aujourd'hui indispensables dans le centre du village. C'est une décision cohérente en regard des politiques actuelles. En revanche, ces bornes ne seront pas des bornes de chargement rapides, trop onéreuses.

L'étude de faisabilité d'installation de ces bornes sera demandée au SDEHG.

M. PUYDEBOIS propose également, à des fins d'économies, de renoncer à changer 15 lampadaires d'éclairage public dans la Grand'Rue. Cette proposition d'économie sera aussi étudiée.

12-

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le financement de la restauration des vitraux de la nef

Après la rénovation des vitraux du Chœur de l'Eglise de Montgiscard, le plan de rénovation des vitraux se poursuit avec une deuxième tranche : la rénovation des vitraux de la nef sera effectuée par en verre contre tout.

RÉCAPITULATIF TRANCHE 2 (NEF)

VITRAUX	EN VERRE CONTRE TOUT	JOËL BONNET	TOTAL € HT
N°5	2123,54	-1012,50	1111,04
N°6	2248,54	-932,50	1316,04
N°8	2342,54	-932,50	1410,04
N°9	2302,54	-932,50	1370,04
N°12	2129,54	-1012,50	1117,04
TOTAL	11146,70	-4822,50	6324,20
		TVA 20 %	1264,84
		TOTAL TTC	7589,04

D'un montant de 6 324,20 €, cette tranche fait l'objet du plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	6 324.20	7 589.04	DRAC 30 %	1 897.26	2 276.71
			Conseil Départemental 20%	1 264.84	1 517.81
			Conseil Régional 20%	1264.84	1 517.81
			Sauvegarde de l'Art Français 10%	632.42	758.90
			Commune 20%	1 264.84	1 517.81
Total				6 324.20	7 589.04

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

13-

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le financement de la restauration des vitraux de la nef

Conformément au plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

14-

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de la restauration des vitraux de la nef

Conformément au plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du DRAC.

15-

OBJET : Demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français pour le financement de la restauration des vitraux de la nef

Conformément au plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français.

16-

OBJET : Demande de subvention auprès du Souvenir Français de la Haute-Garonne pour le financement du déplacement du monument aux morts sur l'Esplanade

L'aménagement de l'Esplanade dans le cadre du projet Bourg-Centre nécessite le déplacement du Monument aux Morts. Le montant de cette opération est chiffré à 2 096,53 € HT.

Ce montant se répartit suivant le plan de financement ci-après :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Travaux	2 096.53	2 515.84	ONACVG 40%	838.60	1 006.34
			Souvenir français 30%	628.96	754.75
			Commune 30%	628.96	754.75
Total				2 096.53	2 515.84

Conformément au plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Souvenir Français de la Haute-Garonne.

17-

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) service départemental de la Haute-Garonne pour le financement du déplacement du monument aux morts sur l'Esplanade

Conformément au plan de financement ci-dessus, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'ONACVG.

Questions diverses :

Avant de lever la séance, M. FOREST fait part au Conseil de la démission de MME Maja BRATINA de son poste de Conseillère Communautaire. Mme ROMEO ne pouvant assurer cette tâche, c'est MME VIGNAUX qui accepte cette mission de Conseillère Communautaire.

La séance est levée à 20H08

09/02	LISTE EMARGEMENT	PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne	M. FOREST Laurent	
3	M. PUYDEBOIS Yves		
4	Mme. ANGUITA Nathalie		
5	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
6	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
7	Mme. BRATINA Maja		
8	M. BIRELOZE Laurent		
9	Mme ROMEO Pascale	Mme VIGNAUX Jacqueline	
10	M. GAIRIN Jean-Edouard		
11	M. JOUBERT Julien		
12	M. DALL'ACQUA Christian		
13	M. BETH Alexandre	Absent	

14	M. FATRAS Dominique	M. PUYDEBOIS Yves	
15	Mme. CLUZEL Céline	Mme BRATINA Maja	
16	Mme. MIGNOT Albane	Absente	
17	Mme. PRIZZON Eliane	M. EYCHENNE Jean-Pierre	
18	Mme. VAN EST Sylvie	M. BIRELOZE Laurent	
19	Mme CASANOVA Christelle	M. DALL'ACQUA Christian	